



# Système de formation et de certification des Juges-arbitres de World Athletics (WARECS)

## Contexte

Une refonte du Système de formation et de certification des officiels techniques (TOECS) a été réalisée de façon à garantir que le parcours de formation des officiels techniques (y compris la formation et le processus d'évaluation à chaque niveau de certification) soit en adéquation avec la constante évolution de notre sport et que les possibilités d'officier lors des compétitions soient également adaptées. Conformément à la demande du Conseil, cette refonte vise également à veiller à une meilleure répartition géographique et à instaurer la parité à tous les niveaux, particulièrement parmi les Officiels techniques internationaux (OTI).

Cette refonte du système a été menée en concertation avec la Commission du développement, la Commission des compétitions, l'Équipe de rédaction du TOECS et le Groupe consultatif sur l'examen du régime des OTI. Les Associations continentales y ont également apporté leur contribution.

Comme indiqué dans la circulaire M/38/22, le nouveau **Système de formation et de certification des juges-arbitres de World Athletics (WARECS)** a été approuvé par le Conseil en juillet 2022. Ce système comporte notamment le remplacement du titre d'Officiel technique international (OTI) par celui, plus facile à apprécier, de **Juge-arbitre de World Athletics**.

Les **Juges-arbitres de World Athletics** sont nommés pour officier lors des compétitions de la Série mondiale d'athlétisme (WAS) et en tant que Délégués techniques lors des meetings d'une journée de World Athletics (Ligue de diamant Wanda, Circuit continental, Circuit de cross-country, Circuit des épreuves combinées, Circuit de marche athlétique et Courses sur route à label) ainsi qu'aux épreuves d'athlétisme des Jeux olympiques, et ce, afin de garantir le déroulement équitable et conforme de ces compétitions.

## Objets

- Veiller à la mise en place d'un parcours clair de formation et de qualification pour attirer et favoriser la promotion des personnes désireuses d'obtenir des qualifications et d'officier dans le domaine de l'athlétisme (depuis les compétitions à la base jusqu'aux compétitions internationales) ;
- Garantir la parité et une représentation équilibrée des régions continentales parmi les juges-arbitres qualifiés ;
- Maintenir un niveau élevé d'excellence de la fonction de juge-arbitre et tenir compte des nouvelles exigences en matière de qualification du personnel, et ce, aux fins de garantir



l'intégrité des différents nouveaux Circuits mondiaux, des performances reconnues et de prévenir les cas de manipulation liée aux événements.

## Nouveau Système de formation et de certification des juges-arbitres de World Athletics (WARECS)

### NOUVELLE STRUCTURE POUR LES JUGES-ARBITRES DE WORLD ATHLETICS

Système de formation et de certification des officiels techniques (TOECS)

⇒ Système de formation et de certification des juges-arbitres de World Athletics (WARECS)

TOECS Niveau 1 (OTN)	→ Niveau Juge-arbitre national d'athlétisme (JNA)
Nouveau niveau	→ Juge-arbitre World Athletics de niveau Bronze (JWAB)
TOECS Niveau 2 (OTI continental)	→ Juge-arbitre World Athletics de niveau Argent (JWAA)
TOECS Niveau 3 (OTI World Athletics)	→ Juge-arbitre World Athletics de niveau Or (JWAO)

**WORLD ATHLETICS**

### Niveau Juge-arbitre national d'athlétisme (JNA)

À ce niveau, le champ d'action du **WARECS** est d'identifier, de former, d'encadrer et de préparer un nombre non limité de Juges-arbitres nationaux d'athlétisme (JNA), anciennement appelés Officiels techniques nationaux (OTN).

Il n'y a pas de limitation au nombre maximum de candidats pour chaque Fédération membre (FM) qui cherchent à obtenir la qualification. La parité est garantie grâce au principe selon lequel, à chaque formation, pour chaque membre d'une FM participant, un membre de l'autre sexe doit prendre part à la formation.

Cela permettra d'élargir le réservoir d'OTN dûment formés de manière à encourager le bon déroulement des compétitions à tous les niveaux et de la formation des nouveaux JNA.

La formation de niveau **JNA** est accessible en ligne en anglais. Le français et l'espagnol seront disponibles au début de l'année 2023. D'autres langues seront ajoutées d'ici la fin de l'année 2023.



## Juge-arbitre World Athletics de niveau Bronze (JWAB)

Il s'agit là d'un niveau qui n'existe pas dans le système encore en vigueur. Ce niveau a été créé car il existe un besoin croissant de disposer d'un réservoir de **Juges-arbitres WA de niveau Bronze** immédiatement disponibles pour des missions déjà identifiées dans le cadre des différents Circuits mondiaux de World Athletics.

Le premier groupe de **Juges-arbitres WA de niveau Bronze** sera composé d'officiels actuellement en exercice qui ont déjà réussi l'examen du TOECS niveau II (qu'ils aient été inclus ou non dans la liste des officiels d'Association continentale), mais qui ne figurent pas dans la liste des OTI continentaux au 31 décembre 2022. Ces officiels peuvent proposer leur candidature et seront inclus dans la liste des OTI continentaux si l'Association continentale, conjointement avec leur FM, confirme qu'ils sont encore en activité.

L'objectif du programme pour le niveau Bronze est de s'assurer que, lors de meetings et de courses spécifiques, les performances valides soient reconnues à des fins diverses, y compris les records du monde, les classements mondiaux et la qualification pour les championnats et autres compétitions.

Après qu'un **Juge-arbitre national d'athlétisme** a rempli avec succès les conditions requises pour devenir **Juge-arbitre WA de niveau Bronze, Juge de marche athlétique, Juge de photographie d'arrivée ou Starter**, il doit être considéré et reconnu à ce titre.

### Qui peut devenir Juge-arbitre WA de niveau Bronze ?

Chaque FM / Association continentale peut, chaque année, proposer un nombre de candidats selon les quotas établis par World Athletics afin que les évaluations puissent être menées de manière efficace et équitable. Il est prévu d'évaluer un total de 500 candidats en 2023, au titre de la première année.

Les candidats doivent avoir au moins trois ans d'expérience en tant que **Juge-arbitre national d'athlétisme** (âge minimum 19 ans).

Pour chaque évaluation, le nombre de femmes et d'hommes candidats de chaque FM doit être égal. Toutefois, un ajustement sera autorisé pour refléter tout déséquilibre dans la liste actuelle des **Juges-arbitres WA de niveau Bronze** en exercice pour chaque FM.

Dans des cas exceptionnels, un jury d'appel composé de trois membres du Conseil peut autoriser l'admission de candidats supplémentaires non soutenus par une FM ou une Association continentale.

### Évaluation des Juges-arbitres WA de niveau Bronze

L'évaluation écrite des nouveaux **Juges-arbitres WA de niveau Bronze** se fera en ligne une fois par an (généralement en octobre) selon la méthode prescrite par World Athletics, avec l'aide administrative des FM si nécessaire.

Les évaluations en ligne seront effectuées dans les langues suivantes (anglais, français, espagnol, portugais, arabe, russe et chinois).



Il est possible que d'autres langues soient envisagées sur demande et si la traduction du matériel d'évaluation et des réponses peut être réalisée efficacement, et à condition que **l'Équipe de formation du WARECS** puisse nommer un délégué digne de confiance.

L'**Équipe de formation** élaborera un test qui sera traduit dans toutes les langues standard et approuvées. Le test sera mis à jour chaque fois que l'**Équipe de formation** le jugera nécessaire.

Les candidats qui réussissent la partie écrite devront s'acquitter de missions spécifiques lors d'un certain nombre de compétitions convenues entre World Athletics et chaque FM au regard de l'ampleur du programme annuel de compétitions de chaque FM.

Chaque candidat ou une personne en leur nom devra s'acquitter de frais d'évaluation pour aider à la mise en œuvre du programme et au soutien des Juges-arbitres retenus.

La première évaluation aura lieu en octobre 2023.

## Une fois l'évaluation réussie pour le Juge-arbitre WA de niveau Bronze

Après que toutes les vérifications nécessaires ont été effectuées par l'**Équipe de formation** et l'unité Compétitions de World Athletics, les **Juges-arbitres WA de niveau Bronze** seront inclus dans la liste et recevront leur ordre de qualification.

En devenant **Juge-arbitre WA de niveau Bronze**, ils conserveront la « qualification » à vie, sous réserve uniquement de son retrait en cas de faute professionnelle ou de manifestations récurrentes d'un manque d'expertise.

Les **Juges-arbitres WA de niveau Bronze** peuvent également officier en qualité de Délégués techniques lors des événements internationaux en figurant sur la liste C de leur territoire (sur nomination de World Athletics ou de l'Association continentale), à l'exception des meetings de la Ligue de diamant et du Circuit continental niveau Or.

Ils seront invités à participer à toutes les activités de formation planifiées par leur Association continentale et à celles organisées par World Athletics.

Ils seront subordonnés à une évaluation continue de la part de leur FM, de leur Association continentale et de World Athletics, notamment en ce qui concerne leur prestation lorsqu'ils sont nommés à un poste par leur Association continentale ou World Athletics ou lorsqu'ils officient en tant que Juges-arbitres lors de compétitions comptant pour le classement mondial.



## Juge-arbitre World Athletics de niveau Argent (JWAA)

Le premier groupe de **Juges-arbitres WA de niveau Argent** sera composé de l'ensemble des officiels présents dans les listes des OTI continentaux au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Les **Juges-arbitres WA de niveau Argent** seront répartis par catégorie (juges-arbitres, juges de marche athlétique, juges de photographie d'arrivée et starters) pour des périodes définies. Pour chaque catégorie, des nominations seront faites par les Associations continentales pour les compétitions désignées.

### Qui peut devenir Juge-arbitre WA de niveau Argent ?

Pour que les évaluations puissent être menées de manière efficace et équitable, il est recommandé que les Associations continentales puissent proposer huit officiels et que les FM puissent en proposer quatre. Dans le cas où une Association continentale ou une FM souhaite proposer des officiels supplémentaires, une demande doit être soumise à WA pour approbation.

La première année, chaque Association continentale peut proposer la candidature d'un nombre raisonnable d'officiels qui s'adaptera à la stratégie et aux besoins immédiats de leurs FM.

Les candidats doivent avoir au moins quatre ans d'expérience en tant que **Juges-arbitres WA de niveau Bronze** (âge minimum 23 ans).

Dans des cas exceptionnels, un jury composé de trois membres du Conseil peut admettre des candidats supplémentaires non soutenus par une FM ou une Association continentale.

Pour chaque évaluation, le nombre de femmes et d'hommes candidats de chaque Fédération membre doit être égal. Toutefois, un ajustement pour refléter tout déséquilibre dans la liste actuelle des **Juges-arbitres WA de niveau Argent** en exercice pour chaque FM sera autorisé.

Pour passer de **Juge-arbitre WA de niveau Bronze à Juge-arbitre WA de niveau Argent**, le Juge-arbitre doit démontrer sa capacité à gérer chaque événement sur lequel il officie, à comprendre les réclamations et autres questions qui lui sont soumises et à expliquer ses décisions si possible dans une ou plusieurs des trois langues (anglais, français, espagnol).

### Évaluation des Juges-arbitres WA de niveau Argent

L'évaluation des nouveaux **Juges-arbitres WA de niveau Argent** sera menée tous les deux ans par World Athletics en stricte coordination avec les Associations continentales.

L'examen pourra être réalisé en ligne en anglais, français ou espagnol (écrit + présentation orale). L'**Équipe de formation** sera responsable de la préparation de l'examen et collaborera avec les Associations continentales pour l'organisation.

À partir de 2024, les examens compteront pour 70 % de l'évaluation totale. Les 30 % restants correspondront aux crédits obtenus par les candidats dans les trois années précédant l'examen. En 2022, l'examen comptera pour 100 %.



Les détails de procédure et de comptage des crédits seront communiqués par World Athletics un an avant chaque session d'examen (sauf pour cette année 2022).

L'évaluation sera menée par un panel de six membres au minimum, ou plus selon le nombre de participants (trois nommés par les Associations continentales et trois nommés par l'**Équipe de formation**).

Chaque candidat ou une personne en leur nom devra s'acquitter de frais d'évaluation pour aider à la mise en œuvre du programme et au soutien des Juges-arbitres retenus.

En 2022, la première évaluation aura lieu les 5 et 6 novembre et ne concerne que les nouveaux officiels dont le nom a été proposé par leur FM / Association continentale avant le 7 octobre 2022.

Les évaluations suivantes auront lieu en 2024, 2026 et 2028.

## Une fois l'évaluation réussie pour le Juge-arbitre WA de niveau Argent

Une fois devenus **Juges-arbitres WA de niveau Argent**, ces derniers conserveront cette « qualification » pendant huit ans, sous réserve uniquement de son retrait en cas de faute professionnelle ou de manifestations récurrentes d'un manque d'expertise. Après huit ans, ils seront conviés à une session de réévaluation.

Les **Juges-arbitres WA de niveau Argent** peuvent également officier en qualité de Délégués techniques lors des événements internationaux en figurant sur les listes B et C de leur territoire (sur nomination de World Athletics ou de l'Association continentale).

Ils seront subordonnés à une évaluation continue de la part de leur FM, de leur Association continentale et de World Athletics, notamment en ce qui concerne leur prestation lorsqu'ils sont nommés à une fonction par leur Association continentale ou World Athletics ou lorsqu'ils officient en tant que Juges-arbitres lors de compétitions comptant pour le classement mondial.

Les **Juges-arbitres WA de niveau Argent** devront obligatoirement maintenir un haut niveau de connaissances techniques. Ils sont tenus de suivre tous les parcours, séminaires/webinaires et autres initiatives à visée de formation organisés par leur Association continentale et par World Athletics.

- Chaque participation aux initiatives de WA sera gratifiée de 3 points.
- Chaque participation aux initiatives de l'Association continentale sera gratifiée de 2 points.
- Chaque initiative avérée de transfert de connaissances aux officiels nationaux au sein de leur propre FM sera gratifiée de 1 point.



## Juge-arbitre World Athletics de niveau Or (JWAO)

Le premier groupe de **Juges-arbitres WA de niveau Or** sera composé de tous les officiels présents dans la liste actuelle des OTI de World Athletics au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Les **Juges-arbitres de WA de niveau Or** seront répartis par catégorie (juges-arbitres, juges de marche athlétique, juges de photographie d'arrivée et starters) pour des périodes définies. Pour chaque catégorie, des nominations seront effectuées par World Athletics pour des compétitions désignées, y compris les compétitions de la Série mondiale d'athlétisme et les Jeux olympiques.

## Qui peut devenir Juge-arbitre WA de niveau Or ?

Pour que les évaluations puissent être menées de manière efficace et équitable, chaque Association continentale ne peut proposer plus de huit officiels pour chaque session biennale. WA se réserve le droit d'organiser des évaluations supplémentaires lorsque des officiels supplémentaires sont nécessaires.

Les candidats doivent avoir au moins quatre ans d'expérience en tant que **Juges-arbitres WA de niveau Or** (âge minimum 27 ans).

Dans des cas exceptionnels, un jury composé de trois membres du Conseil peut admettre des candidats supplémentaires non soutenus par une FM ou une Association continentale.

Pour chaque évaluation, le nombre de femmes et d'hommes candidats doit être égal.

Pour passer de **Juge-arbitre WA de niveau Argent** à **Juge-arbitre WA de niveau Or**, le Juge-arbitre doit démontrer sa capacité à gérer chaque événement pour lequel il officie, à comprendre les réclamations et autres questions qui lui sont soumises et à expliquer ses décisions en anglais.

## Évaluation des Juges-arbitres WA de niveau Or

L'évaluation des **Juges-arbitres WA de niveau Or** (nouveaux candidats et membres en exercice devant être réévalués) sera effectuée tous les deux ans par World Athletics (évaluation théorique et orale menée en anglais). L'**Équipe de formation** sera responsable de la préparation de l'évaluation et de son déroulement.

Les examens compteront pour 70 % de l'évaluation totale. Les 30 % restants correspondront aux crédits obtenus par les candidats au cours des trois années précédant l'examen.

Les détails de procédure et de comptage des crédits seront communiqués par World Athletics un an avant chaque évaluation.

L'évaluation sera menée par un panel de six membres nommés par l'**Équipe de formation**.

Chaque candidat ou une personne en leur nom devra s'acquitter de frais d'évaluation pour aider à la mise en œuvre du programme et au soutien des Juges-arbitres retenus.



Les nouveaux candidats seront évalués à l'automne 2023.

Pour tous les **Juges-arbitres WA de niveau Or** déjà inscrits sur la liste au 1<sup>er</sup> septembre 2023, la première réévaluation aura lieu en automne 2025.

Les évaluations suivantes auront lieu en 2027, 2029 et 2031.

## **Une fois l'évaluation réussie pour le Juge-arbitre WA de niveau Or**

Une fois devenus **Juges-arbitres WA de niveau Or**, ces derniers conserveront cette « qualification » pendant huit ans, sous réserve uniquement de son retrait en cas de faute professionnelle ou de manifestations récurrentes d'un manque d'expertise. Après huit ans, ils seront conviés à une session de réévaluation.

**Les Juges-arbitres WA de niveau Or** peuvent également officier en qualité de Délégués techniques dans toutes les manifestations internationales.

Ils seront subordonnés à une évaluation continue de la part de leur FM, de leur Association continentale et de World Athletics, notamment en ce qui concerne leur prestation lorsqu'ils sont nommés à une fonction par leur Association continentale ou World Athletics ou lorsqu'ils officient en tant que Juges-arbitres lors de compétitions comptant pour le classement mondial.

**Les Juges-arbitres WA de niveau Or** devront obligatoirement maintenir un haut niveau de connaissances techniques. Ils sont tenus de suivre tous les parcours, séminaires/webinaires et autres initiatives à visée de formation organisés par leur Association continentale et par World Athletics.

- Chaque participation aux initiatives de WA sera gratifiée de 3 points.
- Chaque participation aux initiatives de l'Association continentale sera gratifiée de 2 points.
- Chaque initiative de transfert de connaissances aux officiels nationaux au sein de leur propre FM sera gratifiée de 1 point.



## Résumé des qualifications des juges-arbitres WA et de leur poste le plus élevé (Juge-arbitre ou Chef-juge) dans différentes compétitions

Juge-arbitre	Non-WRK	Compétition comptant pour le classement mondial (WRK)				
		Championnats nationaux*	Challenger niveau Senior	Liste des compétitions C	Liste des compétitions B	Liste des compétitions A
				Ex : Circuit continental, Ligue de diamant	Ex : Championnats continentaux	Ex : Championnats du monde, JO
JNA	Juge-arbitre	Chef-juge/ Juge-arbitre#	Chef-juge/ Juge-arbitre#	-	-	-
JWAB	Juge-arbitre	Juge-arbitre	Juge-arbitre	Juge-arbitre	Chef-juge	-
JWAA	Juge-arbitre	Juge-arbitre	Juge-arbitre	Juge-arbitre	Juge-arbitre	Chef-juge
JWAO	Juge-arbitre	Juge-arbitre	Juge-arbitre	Juge-arbitre	Juge-arbitre	Juge-arbitre

\*en supposant que le Championnat national compte pour le classement mondial

#étant donné que la qualification JWAB n'existe pas encore, les JNA peuvent occuper ces postes jusqu'à ce qu'il y ait des JWAB disponibles (période de transition de 3 ans).

### Liste des compétitions A

Les compétitions de la Série mondiale, les rencontres entre équipes de différentes Régions continentales représentant des membres ou des Régions continentales ou des combinaisons de ceux-ci + certaines courses hors stade, les Jeux d'athlétisme régionaux ou de groupe et tous les autres Championnats d'athlétisme régionaux ou de groupe non limités aux participants d'une seule Région continentale.

### Liste des compétitions B

Championnats continentaux et autres compétitions intra-continentales organisées par une Association continentale, Jeux d'athlétisme régionaux ou de groupe et tous les autres Championnats d'athlétisme régionaux ou de groupe limités aux participants d'une seule Région continentale, rencontres entre des équipes représentant deux membres ou plus ou des combinaisons de ceux-ci au sein de la même Région continentale + certaines courses hors stade.

### Liste des compétitions C

Ligue de diamant, Circuit continental en plein air et en salle (or, argent, bronze), Circuit d'épreuves combinées, Circuit de marche athlétique, Circuit de cross-country.